

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2016

Présents : tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Rémi Piquemal

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

- 1- **Décision modificative** : Dans le cadre des fonds de péréquations intercommunales et communales, nous devons abonder de 1967 € supplémentaires les atténuations de produits ; aussi, nous devons rééquilibrer ce chapitre par une recette possible sur les bâtiments publics. Délibération adoptée à l'unanimité. La vente du gîte (72 000 €) est affectée aux produits de cession.
- 2- **Indemnité Percepteur** : Comme chaque année, nous versons à notre percepteur une indemnité qui s'élève en tout à 376,81 € pour l'exercice en cours. C'est Mme Gomes qui occupe ces fonctions désormais. Nous délibérons pour qu'elle puisse percevoir ces indemnités.
- 3- **Salle polyvalente** : Après avoir rencontré l'architecte Mme Puyol et son associé de la SATEC, M. Rio, il nous appartient d'arrêter notre position pour un engagement concernant sa prestation. Le conseil décide de demander à Mme Puyol qu'elle nous propose un projet de rénovation de la salle polyvalente et de ses abords pour un montant maximum de 200 000 €, (excepté la démolition du kiosque qui sera traitée indépendamment). Il est impératif pour prétendre aux subventions d'obtenir, après travaux, un gain d'au moins 30 % sur la consommation énergétique et d'atteindre au moins la catégorie C. Ces prérogatives sont indispensables pour l'obtention des subventions relevant de la transition énergétique (TEPCV). Il faudrait envisager aussi de prendre en compte certains travaux en régie. Il semble nécessaire de prévoir un abribus pour compenser la démolition du kiosque et pour cela il convient de se rapprocher du Conseil Départemental. En ce qui concerne l'avancée des travaux, Mme Puyol estime que l'esquisse détaillée ne sera disponible que fin janvier et que les travaux ne pourront pas raisonnablement commencer avant septembre 2017, après le retour du permis de construire et l'ouverture de marchés. Dès lors, le maire est mandaté pour concrétiser un engagement avec le cabinet d'architectes Marti-Puyol sur ces fondements.
- 4- **DETR** : Sur les bases de l'estimatif prévisionnel élaboré par Mme Puyol pour le projet de rénovation de la salle polyvalente en juin 2016, il convient de dégager les demandes de subventions. Pour la partie concernant l'accessibilité, on a obtenu les notifications. Pour la partie concernant la transition énergétique, le dossier a été déposé auprès du PNR. Pour le reste, il s'agit de déduire au projet global, tout ce qui ne relève pas de ces deux registres et d'élaborer en conséquence le dossier destiné à la demande de DETR (à déposer avant le 25 janvier).
- 5- **Règlement chalet pétanque** : À la suite du changement de président au niveau de la pétanque prayolaise, les clés seront remises au nouveau président avec le règlement du « chalet pétanque ». Le conseil décide que cette convention peut être revue chaque année si le besoin se présentait.
- 6- **Adhésion SDE 09** : Suite à la délibération du Comité Syndical du SDE09 (du 17 avril 2015) favorable à l'adhésion des 19 communautés des communes qui ont décidé d'adhérer à ce syndicat départemental des énergies, il est nécessaire de consulter les communes. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.
- 7- **Questions diverses** :
 - a. **PNR** : Janine Pascal présente le projet d'une étude qui consisterait à développer le covoiturage dans notre secteur. Le conseil se dit favorable à cette étude.
 - b. **Abri frigo** : Gilbert Dupuy s'est chargé de demander un devis mais comme les propositions sont onéreuses, le comité des fêtes sera contacté pour envisager une solution.
 - c. **Compte Epargne Temps** : notre secrétaire a demandé la possibilité de créer un compte épargne temps sans monétisation conformément au décret type. Une question est posée pour savoir si on peut mettre de côté les

sommes équivalentes afin de pourvoir au remplacement le moment venu. Délibération prise à la majorité.